

ΥΠΟΥΡΓΕΙΟ ΠΑΙΔΕΙΑΣ, ΑΘΛΗΤΙΣΜΟΥ ΚΑΙ ΝΕΟΛΑΙΑΣ  
ΔΙΕΥΘΥΝΣΗ ΜΕΣΗΣ ΓΕΝΙΚΗΣ ΕΚΠΑΙΔΕΥΣΗΣ  
ΚΡΑΤΙΚΑ ΙΝΣΤΙΤΟΥΤΑ ΕΠΙΜΟΡΦΩΣΗΣ

**ΤΕΛΙΚΕΣ ΕΝΙΑΙΕΣ ΓΡΑΠΤΕΣ ΕΞΕΤΑΣΕΙΣ  
ΣΧΟΛΙΚΗ ΧΡΟΝΙΑ 2022 – 2023**

Μάθημα: Γαλλικά Επίπεδο: Ε5 Διάρκεια: 2:30 ώρες Ημερομηνία: 15 Μαΐου 2023

**ΤΟ ΕΞΕΤΑΣΤΙΚΟ ΔΟΚΙΜΙΟ ΑΠΟΤΕΛΕΙΤΑΙ ΑΠΟ ΕΠΤΑ (7) ΣΕΛΙΔΕΣ  
ΟΛΕΣ ΟΙ ΑΠΑΝΤΗΣΕΙΣ ΝΑ ΓΡΑΦΟΥΝ ΣΤΟ ΤΕΤΡΑΔΙΟ ΑΠΑΝΤΗΣΕΩΝ**

**ΠΡΙΝ ΑΠΟ ΚΑΘΕ ΑΠΑΝΤΗΣΗ ΝΑ ΣΗΜΕΙΩΣΕΤΕ ΤΑ ΣΤΟΙΧΕΙΑ ΤΗΣ ΕΡΩΤΗΣΗΣ**

**PARTIE I : PRODUCTION ÉCRITE**

**50 POINTS**

**1) Votre école voudrait organiser un projet « Semaine sans écrans ». Vous trouvez que c'est un projet impossible à réaliser et en tant que délégué de votre classe, vous écrivez un courriel au directeur de votre école pour lui parler de l'utilité des smartphones, tablettes ou ordinateurs, de leurs avantages mais aussi de quelques inconvénients de ces appareils. (160 mots minimum)**

**PARTIE II : COMPRÉHENSION DES ÉCRITS**

**50 POINTS**

**2) Lisez les quatre petits documents suivants et répondez aux questions par OUI ou NON.**

**(16 x 1 = 16 points)**

**Vous faites un voyage scolaire à Paris et votre professeur vous a demandé de trouver un restaurant à Paris pour fêter le dernier soir de votre séjour. Pour faire votre choix, vous lisez des critiques dans un magazine. Vous cherchez un restaurant :**

- qui offre des plats traditionnels français,
- qui peut accueillir un groupe de 15 personnes,
- pour un budget qui ne dépasse pas 25 € par personne,
- qui offre une vue sur un monument célèbre de la ville.

### **A. Chez Julien, Paris 07**

Retrouvez le goût de la véritable cuisine française dans une ambiance de bistrot parisien en face de la Tour Eiffel où vous y goûterez des plats traditionnels et contemporains. Du lundi au dimanche, vous pouvez choisir un de nos menus à partir de 25 €. Nous accueillons tous vos événements et des groupes à partir de 15 personnes.

<b>a.</b> Plats traditionnels français.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>b.</b> Peut accueillir un groupe de 15 personnes.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>c.</b> Budget ne dépasse pas 25 €	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>d.</b> Vue sur un monument célèbre de la ville.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>

### **B. La Couronne, à Versailles**

La **Couronne** est une brasserie située près du Château de Versailles où nous proposons une cuisine française traditionnelle avec une touche moderne. Le menu s'inspire des produits locaux et des ingrédients de saison. Nous disposons d'une terrasse extérieure où vous pouvez déjeuner ou dîner avec une vue directe sur le Château. Menus à partir de 35 €.

<b>a.</b> Plats traditionnels français.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>b.</b> Peut accueillir un groupe de 15 personnes.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>c.</b> Budget ne dépasse pas 25 €	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>d.</b> Vue sur un monument célèbre de la ville.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>

### **C. Paris**

Situé sur la Rive Gauche de la Seine, tout près de Notre Dame, ce petit restaurant offre un décor moderne minimaliste et une vue imprenable sur la Cathédrale. On y sert une cuisine traditionnelle japonaise et une sélection de plats typiques asiatiques. Il est possible de réserver le restaurant pour une soirée à partir de 25 personnes. Tarif spécial de groupe 30 € par personne.

<b>a.</b> Plats traditionnels français.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>b.</b> Peut accueillir un groupe de 15 personnes.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>c.</b> Budget ne dépasse pas 25 €	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>d.</b> Vue sur un monument célèbre de la ville.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>

### **D. Les Mayas, Paris 03**

Ce restaurant vous accueille dans un décor typiquement mexicain et vous offre les meilleurs plats traditionnels du Mexique pour vous faire goûter les saveurs, l'ambiance et la bonne humeur du pays. Le meilleur choix pour vos fêtes. Tarif spécial de groupe 25 € pour des groupes à partir de 18 personnes.

<b>a.</b> Plats traditionnels français.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>b.</b> Peut accueillir un groupe de 15 personnes.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>c.</b> Budget ne dépasse pas 25 €	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>d.</b> Vue sur un monument célèbre de la ville.	<b>OUI</b>	<b>NON</b>

- 3) Lisez le texte suivant et répondez aux questions en choisissant la bonne réponse.  
(8 x 2 = 16 points)

**Pyrénées - Orientales : Avec l'exceptionnelle sécheresse « les feux risquent d'être beaucoup plus intenses »**

Le territoire métropolitain n'a pas connu de véritable pluie pendant trente-deux jours, du 21 janvier au 21 février, une durée jamais enregistrée auparavant par Météo-France.

Entre « un manque de pluie et des températures très élevées », le département connaît une sécheresse record qui pourrait engendrer de violents feux de forêt dès maintenant et à plus forte raison cet été. C'est la deuxième année consécutive qu'on a un bilan plus bas que la normale et c'est l'année la plus sèche depuis 1959.

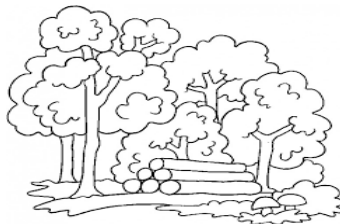
Quant aux températures - déterminantes car la chaleur accroît l'évaporation et la transpiration des plantes - elles ont été les plus élevées depuis 1947, première année enregistrée. « Pour 2023, la tendance persiste malgré l'arrivée des températures hivernales depuis plusieurs semaines », avait averti jeudi la préfecture.

Des incendies inédits en plein hiver.

Le plus préoccupant pour cet été, c'est que les feux risquent d'être beaucoup plus intenses parce que le volume de combustible est plus fort.

Terre craquelée sur plusieurs hectares, lits de rivières à sec, nombre d'autres paysages, à l'aspect inattendu à cette époque de l'année témoignent de la pénurie d'eau dans les Pyrénées-Orientales. Les pompiers affrontent déjà des incendies inédits alors que l'été est encore loin : le nombre de feux a doublé par rapport à la même période en 2022.

Sur le front des incendies l'Union Européenne a enregistré l'an dernier un record de surfaces brûlées : plus de 785.000 hectares du 1er janvier au 19 novembre 2022, selon le système européen d'information sur les feux de forêt. De gigantesques feux ont notamment affecté l'Espagne et le sud-ouest de la France. Avec la sécheresse de cet hiver, les pompiers se préparent au pire.



D'après : [www.20minutes.fr](http://www.20minutes.fr)

**A. L'objectif de cet article est de/d'...**

- a) persuader.
- b) informer.
- c) prendre partie.

**B. Ce texte pourrait faire l'objet d'un article dans une rubrique :**

- a) éducation.
- b) économie.
- c) environnement.

**C. Selon le texte, la sécheresse est due...**

- a) à des fortes chaleurs.
- b) à des inondations.
- c) à des fortes pluies.

**D. Pour l'hiver 2023...**

- a) le froid est glacial.
- b) les hautes températures continuent.
- c) il y a des pluies torrentielles.

**E. Le grand nombre de bois de de feuilles secs pourrait causer des incendies.**

- a) Vrai
- b) Faux

**F. Quant aux incendies de l'été prochain,...**

- a) on s'inquiète déjà.
- b) on en est déjà très satisfaits.
- c) on est indifférents.

**G. Par rapport à la même période en 2022, le nombre de feux...**

- a) est le même.
- b) a diminué.
- c) a augmenté.

**H. Le problème de la sécheresse se limite en France.**

- a) Vrai
- b) Faux

**4) Lisez le texte suivant et répondez aux questions en choisissant la bonne réponse.  
(9 x 2 = 18 points)**

**Interdiction du téléphone portable dans les écoles en France**

L'utilisation du téléphone portable peut nuire gravement à la qualité d'écoute et de concentration nécessaire aux activités d'enseignement. Son usage est à l'origine d'une part importante des incivilités et des perturbations au sein des établissements. Les téléphones mobiles peuvent susciter la convoitise, le racket, le vol entre camarades.

En outre, leur utilisation dans l'enceinte des établissements diminue la qualité de la vie collective pourtant indispensable à l'épanouissement des élèves. Enfin, les téléphones portables sont parfois des moyens de cyberharcèlement et facilitent l'accès aux images violentes pour les jeunes, au moyen d'Internet.

Pour toutes ces raisons, l'utilisation du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges.

L'interdiction porte sur l'utilisation des téléphones mobiles et de tout autre équipement terminal de communications électroniques (tablette ou montre connectée, par exemple) dans l'enceinte des écoles et des collèges.

Les élèves en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant conservent l'autorisation d'utiliser des dispositifs médicaux associés à un équipement de communication (appareil permettant aux enfants diabétiques de gérer leur taux de glycémie, par exemple).

Concernant les interdictions conditionnelles, la loi permet de prévoir des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur autorise expressément l'utilisation d'un téléphone portable par les élèves. Il s'agit bien de conditions additionnelles, le règlement intérieur devant préciser tout à la fois des circonstances et des lieux.

Dans l'enceinte de l'établissement, la loi prévoit l'interdiction de l'utilisation des téléphones mobiles mais n'empêche pas leur détention par les élèves s'ils sont éteints et rangés.

Il appartient à chaque établissement de déterminer des modalités pratiques pour assurer le respect de la loi.

Elle peut prendre la forme d'une punition scolaire (devoir supplémentaire, heure de retenue, etc.), d'une confiscation de l'appareil désormais autorisée par la loi ou, pour les cas les plus graves, d'une sanction disciplinaire.



D'après : [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

**A. Ce texte est...**

- a) un article.
- b) un fait divers.
- c) un éditorial.

**B. Ce document a pour objectif de...**

- a) nous mettre en garde.
- b) critiquer.
- c) nous informer.

**C. Le portable pourrait influencer négativement les élèves en cours.**

- a) Vrai
- b) Faux

**D. Selon le texte, les portables pourraient entraîner...**

- a) l'amitié.
- b) la camaraderie.
- c) le harcèlement à l'école.

**E. Les élèves qui sont malades...**

- a) ont la permission d'avoir un appareil connecté.
- b) n'ont pas la permission d'avoir un appareil connecté.
- c) n'ont pas la permission d'aller à l'école.

**F. On interdit l'utilisation du portable dans les écoles en France pour...**

- a) amuser les élèves.
- b) protéger les élèves.
- c) punir les élèves.

**G. Tous les élèves peuvent exceptionnellement utiliser leur portable dans des lieux précis et pour des raisons pédagogiques.**

- a) Vrai
- b) Faux

**H. La loi...**

- a) permet aux élèves de garder leur portable s'il n'est pas allumé.
- b) interdit aux élèves de garder leur portable s'il n'est pas allumé.
- c) oblige les élèves à garder leur portable s'il n'est pas allumé.

**I. Chaque école a le pouvoir de sanctionner les élèves en cas de non-respect de la loi concernant l'utilisation des portables à l'école.**

- a) Vrai
- b) Faux

**BONNE CHANCE !**